

intéressés s'adressèrent au consulat et lui demandèrent une subvention. Voici l'accord intervenu entre nos magistrats communaux et les PP. Jésuites : « Sur ce qui a
« été représenté au consulat par les sieurs Rolland, ancien échevin, Quinson, Rousseau, Jouvencel, Birouste,
« Laplanche et Bouchage, tant en leur nom que des
« autres citoyens, associés pour l'établissement des retraites dans cette ville, que depuis qu'elles ont été
« formées dans la maison professe des RR. PP. Jésuites,
« le nombre de ceux qui s'y sont engagés a tellement
« augmenté qu'on est obligé de renvoyer plusieurs personnes, parce que la maison n'était pas assez spacieuse
« pour les contenir. Cet inconvénient donna lieu au
« dessein qui fut pris de proposer aux PP. Jésuites de
« consentir à la construction d'un bâtiment, sur leur sol,
« composé d'une chapelle et d'appartements, suffisants
« pour loger soixante personnes ; ce qui a été exécuté
« jusqu'à présent par la libéralité des citoyens les plus
« attachés à ce pieux établissement ; mais comme il
« reste encore à faire bien des dépenses, et qu'il est
« important d'en assurer l'usage à perpétuité aux exercices qu'on y pratique, les sieurs Roland, Quinson et
« autres, ci-dessus nommés, auraient humblement supplié les dits sieurs prévôt des marchands et échevins
« de vouloir bien contribuer à la dépense qu'il reste à
« faire, pour une entreprise qui coûtera plus de 60.000
« livres.

« Ces représentations leur ont donné lieu de s'assembler plusieurs fois avec le R. P. Paulin, recteur de la
« maison professe et le R. Père de Broissia, qui est
« chargé de la direction des retraites, et s'étant trans-